



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

EAE MUS 1

SESSION 2018

AGREGATION CONCOURS EXTERNE

Section : MUSIQUE

DISSERTATION

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAE	1700B	101	0436

SUJET

« Il n'est sans doute pas indifférent de naître sur les rives du Danube ou sur les bords de la Seine, et les airs que chante à plein gosier le berger de l'Oural, ne ressemblent que de fort loin aux refrains des habitants de nos landes bretonnes, mais le caractère national de ces mélodies primitives et populaires s'atténue dès que le compositeur veut en faire une œuvre d'art, basée sur les lois fondamentales de la musique moderne. Ici, la langue est une. Nous sortons du domaine où la forme varie [...]. Il s'ensuit que [...] nous ne pouvons revendiquer le moindre titre à la possession d'une musique nationale [...]. L'art musical repose sur des principes communs et dérive de lois semblables. [...] La nationalité en musique est dans les hommes et non dans les œuvres. »

Louis de Romain « Musique et nationalisme », *Essais de critique musicale*, Paris : Lemerre, 1890, p. 277-279.

En vous appuyant sur ces propos que vous commenterez, vous vous interrogerez sur l'évolution du poème symphonique en relation avec les identités culturelles de l'Europe septentrionale entre 1850 et l'entre-deux-guerres.